

Améliorer ses performances commerciales - DISTANCIEL

DURÉE

2,00000 jours (soit 14 heures)

PRIX

730 € par participant

Soit 876 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- L'obligation de formation ALUR continue pèse sur tous les intermédiaires qu'ils soient titulaires de la carte professionnelle mais aussi sur les négociateurs salariés ou indépendants.

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

PRÉREQUIS

- Inscrivez-vous en ligne

- Complétez vos coordonnées

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Maîtriser les techniques d'approche clientèle
- Identifier les facteurs essentiels d'une bonne communication avec ses prospects et clients
- Savoir s'adapter à son interlocuteur et retenir son attention
- Améliorer son score en matière de prises de mandats et de transactions

**PROGRAMME****JOURNEE 1**

- La connaissance de soi et des autres
- Les différents modes de communication
- L'adaptation à la clientèle
- L'utilisation du langage verbal et non verbal
- Les techniques de synchronisation

JOURNEE 2

- Préambule TracFin (méthodologie, étude et remise feuille Tracfin...)
- L'organisation de son agenda
- Comment lutter contre la procrastination
- La prospection sous toutes ses formes
- La préparation des rendez-vous
- L'art de poser les bonnes questions



**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPF**

Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

